ARRÊTÉ n° 2025/04/0866

Objet :
Agence ORPI Immobilier
Chasse aux œufs

Mercredi 23 avril 2025

Occupation du domaine public
Parc du Castellas

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de l'évènementiel
D-2503-001749

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 28 juillet 1992,

VU l'arrêté municipal n°2013/10/0829 du 18 octobre 2013 relatif au règlement des parcs publics du Castellas, de la Gare et de la colline des Pins,

VU la demande d'autorisation formulée par Mme Alizée Desfontaines, conseillère à l'agence ORPI Vauvert Immobilier, 162 avenue Maurice Privat, 30600 Vauvert - RCS Montpellier 528329717 - concernant l'organisation d'une chasse aux œufs pour les enfants à l'intérieur du parc du Castellas le mercredi 23 avril 2025 de 9h30 à 11h30,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser Mme Alizée Desfontaines à occuper le domaine public communal, parc du Castellas, le mercredi 23 avril de 9h à 12h,

ARRÊTE

Article 1 : Mme Alizée Desfontaines, conseillère à l'agence ORPI Vauvert Immobilier, est autorisée à occuper le domaine public le mercredi 23 avril 2025 de 9h à 12h

Article 2 : La mise à disposition est faite à titre gracieux.

Article 3 : Le parc restera ouvert au public lors de cette manifestation.

Article 4 : En cas de vent fort, le parc du Castellas sera fermé au public en raison du risque de chutes de branchages.

Article 5 : En cas de rixes, querelles, tumultes, etc ... les auteurs du désordre seront mis en demeure de s'expliquer devant les agents de la force publique et il sera statué, à leur égard, sur les suites à donner.

Article 6 : La bénéficiaire de l'autorisation devra souscrire les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques liés à l'occupation autorisée.

Article 7 : La permissionnaire pourra être poursuivie par contravention de voirie si elle ne se conforme pas aux prescriptions imposées.

Article 8 : Le présent arrêté sera notifié Mme Alizée Desfontaines, conseillère à l'agence ORPI Vauvert Immobilier, 162 Avenue Maurice Privat, 30600 Vauvert.

Article 9 : Mme Alizée Desfontaines sera chargée de l'affichage du présent arrêté.

Article 10 : Madame la Directrice Générale des Services veillera à la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 0 8 AVR. 2025

Le maire,

MAIRIE de VAUVERT
GARD

Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le.....*
- *sa notification le.....*
- *sa publication le.* 0 8 AVR. 2025 .....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....
Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier